

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

**PRESENTS (60) :** J.P. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, C. FARINEAU, E. AZIHARI, B. ROUSSENQUE, J.M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, J.M. TARDIF, A. PICHON, J. ROY, JP. BARBOT, B. HENEAU, I. BARREAU, J.C. BONNET, L. ROY, JM. MAZAUD, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISÉ, P. BIGOT, B. de COURRÈGES, P. MOREAU, E. LASSALLE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, D. TREMBLAIS, B. FONTAINE, P. VILLETTE, R. GRANDIN, JL. POYANT, A. GUIMARD, C. PIAULET, B. SULLI, D. GAUTHIER, L. CLAVÉ, Y. BOINOT, E. BAILLY, M. KRAFT (suppléante de T. PRIEUR), JJ. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, G. PEROCHON, D. MARTIN, C. PÉPIN, D. CHAINE, P. ROCHER, P. BERNARD, M. PONTHER.

**POUVOIRS (9) :** L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire JP. ABELIN  
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD  
F. BRAILLARD mandante a pour mandataire J. MELQUIOND  
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS  
G. MAUDUIT mandant a pour mandataire AF. BOURAT  
N. CASSAN-FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK  
M. MÉTAIS mandante a pour mandataire F. MÉRY  
D. BOIREAU mandant a pour mandataire JP. CONTE  
B. MORIN mandante a pour mandataire C. DAGUISÉ

**EXCUSES (13) :** M. MONTASSIER, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, ML. CHABOT, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, Y. ÉCALE, M. CHAINEAU, JF. DABILLY, P. FOUCTEAU, C. VANEROUX

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

**RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU**

**OBJET : Délégation de service public pour l'exploitation du camping et de la base de loisirs de Crémault à Bonneuil Matours - années 2018 à 2022**

*La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dispose, à Bonneuil-Matours, d'un camping\*\* et d'une base de loisirs sur le site du parc de Crémault. Cet équipement ouvre chaque année ses portes au public de mai à septembre.*

*Le 3 décembre 2012, le conseil communautaire a choisi de confier à Monsieur Alain JOUANNIC l'exploitation du camping et de la base de loisirs pour les saisons 2015, 2016, 2017. La DSP arrivant à son terme, Grand Châtellerault doit relancer une nouvelle procédure allégée de DSP pour l'exploitation du site à compter de 2018.*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article III.9 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques,

**VU** l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession,

**VU** l'avis de la commission consultative du service public du 28 juin 2017,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer les modalités de gestion et d'exploitation de ce service et qu'il appartient au conseil communautaire de définir les modes de gestion de ses services publics,

**CONSIDERANT** que le recours à une gestion déléguée par affermage est le mode de

gestion le plus adapté pour le parc de Crémault,

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide :

- d'approuver le principe de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du parc de loisirs de Crémault pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2018 à 2022,

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation et à accomplir toutes les actions préparatoires à la passation du contrat.

**UNANIMITÉ**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le **6 JUIL 2017**

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège CROLLIER

